



APPEL A PROPOSITIONS

POEC PREQUALIFICATION

MAINTENANCE INDUSTRIELLE

POEC 2021

Date de publication : **12/05/2021**

Date limite de dépôt des candidatures : **31/05/2021**

Envoi électronique à l'adresse suivante : c.lesenechal@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2i.....	4
2.2. Contexte territorial.....	5
2.3. La POEC.....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L'action de formation	6
3.2. Détails de la formation	7
Les objectifs de la formation :	7
Compétences visées à l'issue de la formation :	7
Modules de formation à aborder :	7
Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique.....	8
Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique.....	8
Les moyens pédagogiques :	8
Identification et sélection des bénéficiaires :	9
Les évaluations :	9
3.3. Engagements du prestataire	10
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS.....	11

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i PACA CORSE, ci-après désignée « **2i PACA CORSE** ».

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à c.lesenechal@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

31/05/2021

Référents pour les renseignements complémentaires :

Catherine LESENECHAL

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales. La délégation régionale 2i PACA CORSE assure **la proximité** auprès de ses entreprises en PACA et en Corse, c'est une des missions phare d'OPCO 2i. Pour apporter des **réponses sur mesure**, adaptées aux problématiques de chaque entreprise et de leurs salariés, l'ensemble des délégations régionales sont implantées au **cœur des bassins d'emploi** et réparties sur **l'ensemble du territoire**.

Au quotidien, les **conseillers 2i PACA CORSE** sont à l'écoute des entreprises et de leurs salariés notamment pour :

- **les informer, les sensibiliser et les accompagner** dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière d'emploi et de formation, de politique RH, de GPEC...,
- **favoriser** le développement des compétences, le maintien dans l'emploi, l'accès à la qualification en les orientant et en mobilisant les dispositifs appropriés (plan de développement des compétences, Validation des acquis de l'expérience, Compte personnel de formation...),
- **faciliter** les recrutements et l'insertion professionnelle avec le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

2.2. Contexte territorial

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse

Les partenaires sociaux de la métallurgie, dans l'accord national du 1^{er} juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, ont souhaité favoriser la mise en place de la POE collective pour les métiers industriels en tension.

Selon différentes études, pilotées notamment par L'Observatoire paritaire, analytique et prospectif des métiers et qualifications de la Métallurgie qui viennent conforter les données issues des Besoins en main d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi, la persistance des métiers industriels en tension en région PACA pose des problèmes croissants de recrutement et de compétences aux chefs d'entreprise du territoire régional.

Devant cette situation critique, certains chefs d'entreprise vont jusqu'à faire le choix de refuser des commandes.

D'où l'impératif d'une remobilisation des publics-cibles dans le cadre d'une POEC adaptée au métier industriel en tension de « Technicien maintenance » prenant en compte les nombreux besoins d'employabilité des entreprises industrielles du territoire régional dans ce domaine.

Sur le territoire, l'ensemble de besoins auprès d'entreprises bien ciblées est en cours de collecte, ces dernières faisant souvent appel à de la sous-traitance étrangère.

Cette action spécifique est articulée autour d'objectifs opérationnels :

- Acquérir un socle de compétences techniques et comportementales permettant une entrée en BTS en alternance
- Acquisition de comportements professionnels en entreprise (communication, travail en équipe...)
- Découverte de la maintenance (ou remise à niveau sur la maintenance, selon le niveau du stagiaire).

En conséquence, il est demandé de former un groupe de 15 demandeurs d'emploi sur ces métiers pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes sur la région PACA dans le cadre d'une POEC. L'objectif bien entendu en sortie de POEC est l'intégration en totalité de ces stagiaires sur un contrat de professionnalisation au sein d'entreprises partenaires.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

L'OPCO 2i devrait répondre à l'appel à projets de Pôle Emploi, pour financer les POEC 2020. C'est dans ce cadre que les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées, en intégralité, avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment Pôle Emploi avec qui il est nécessaire de mettre en œuvre une phase de présélection pour identifier les potentiels à se former au métier. Un Job Dating sera donc organisé en présence des entreprises recruteuses pour identifier leur futur alternant avant l'intégration en formation.

Les candidats sélectionnés devront être titulaires d'un CAP, BEP, BAC PRO ou Titre professionnel en tant que demandeur d'emploi.

Intitulé du métier en tension visé : TECHNICIEN DE MAINTENANCE	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisé ou non.
Pré-requis	Le parcours de formation est validé après un positionnement du candidat : -Maîtrise de la langue française écrite et orale -Maîtrise des quatre opérations mathématiques Avoir au minimum 18 ans (et maximum 26 ans pour un contrat d'alternance) -Connaissance des conditions d'exercice des métiers de la maintenance -Avoir satisfait aux tests d'entrée des entreprises partenaires de la POEC.

Effectif	15
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)	70 HEURES DE FORMATION
Lieu de la formation	CANNES
Date de début et fin du parcours	Du 23/08/2021 AU 3/09/2021

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

L'objectif de cette formation est de permettre à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper un emploi en maintenance industrielle :

- Découverte de l'environnement industriel
- Avoir le sens de la prévention et de la sécurité
- Mettre en pratique les règles HSE dans le fonctionnement de l'entreprise
- Appliquer les comportements professionnels et les règles de vie collective
- Travailler en équipe
- Confirmer son projet professionnel autour des métiers de la maintenance
- Acquérir les bases en bureautique et communication
- Acquérir les bases en mathématiques

Compétences visées à l'issue de la formation :

Communiquer en français dans un contexte professionnel

Utiliser les règles de bases de calcul et de raisonnement mathématiques au service d'une activité liée aux métiers visés

Se situer dans un environnement professionnel industriel

Travailler en autonomie en appliquant les méthodes techniques précises en lien avec le poste visé

Respecter le cadre de règles de vie collective définies au service d'un travail en équipe dans un environnement industriel

Appliquer les règles HQSE dans une activité industrielle

Découverte du métier visé au sein d'une équipe dans un atelier

Modules de formation à aborder :

Teambuilding : cohésion de groupe

Communication : écouter et comprendre dans une équipe de travail, s'exprimer à l'oral, lire, écrire, décrire, formuler, TRE.

Mathématiques professionnelles : revoir les notions de bases en algèbre et géométrie indispensables à la pratique des métiers visés

Utilisation du numérique : connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur, saisir et mettre en forme du texte, gérer des documents, se repérer dans l'environnement Internet et effectuer une recherche sur le web, rédiger de documents de travail individuel

Découverte de l'environnement professionnel et industriel et pratique au sein de l'atelier : découverte du poste de travail, acquérir les connaissances fondamentales dans le domaine de la maintenance industrielle.

Règles de vie collective et HQSE : respecter les règles de vie collective, travailler en équipe, contribuer dans un groupe, apprendre à se connaître soi-même et adapter son comportement avec les autres, avoir les bons gestes et réflexes afin d'éviter les risques, respecter les équipements matériels et le port des EPI obligatoire dans l'atelier.

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Positionnement sur chaque socle de compétences

Mise en situation professionnelle en atelier

Evaluation : restitution écrite en fin de parcours d'un livrable sur les acquis de la formation rédigé individuellement

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Les modules se feront en alternance entre théorie et pratique en atelier (20% / 80%)

Les moyens pédagogiques :

Ateliers de maintenance et de mécanique

Grilles d'évaluation de chaque positionnement des socles de compétences pour une individualisation des parcours

Méthode et outils pédagogiques innovantes (outil de cohésion d'équipe, E-learning, plateforme collaborative...)

Formateurs habilités au métiers visés justifiant d'une expérience avec le public demandeurs d'emploi.

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de 2i PACA CORSE.

2i PACA CORSE sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

Appel à propositions POEC PACA CORSE Préqualification Maintenance industrielle Alpes Maritimes Cannes

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à 2i PACA CORSE, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par 2i PACA CORSE.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à 2i PACA CORSE, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétence.

3.3. Engagements du prestataire

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Transmettre à 2i PACA CORSE les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à 2i PACA CORSE.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec 2i PACA CORSE.
- Garantir :
 - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
 - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
 - Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
 - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
 - Un référencement à jour sur la base du DATA DOCK.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appli KAIROS, interface d'échange dématérialisée entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Intercarif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à Appel à propositions POEC PACA CORSE Préqualification Maintenance industrielle Alpes Maritimes Cannes

destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées dans le cadre de cet appel à projets sur [www.pole-emploi.fr/trouver ma formation](http://www.pole-emploi.fr/trouver-ma-formation), sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.

- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi d'une attestation de compétences en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Cette attestation de compétences sera réalisée sur la base du référentiel des compétences édité par Pôle emploi et téléchargeable sur l'emploi store ou en annexe 5 du présent appel à projets. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.

- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa délégation 2i PACA CORSE devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- S'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;

- S'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Dossier complet

Compréhension de la demande

Qualité des méthodes pédagogiques

Expertise de l'organisme

Compétences des intervenants

Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)

Proposition tarifaire

Sourcing des stagiaires

Suivi post-POEC